

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/12/2007
Publication : 14/12/2007



Pour le Président du Conseil Général
par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif
de l'Assemblée

N° CP 2e/129-07
Séance du 07 DEC. 2007

Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations de la Commission Permanente

AIDE DU DEPARTEMENT AUX CAMPINGS COMMUNAUX, INTERCOMMUNAUX, ASSOCIATIFS ET PRIVES

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil Général N° 2007/I - 5°/08 des 14 et 15 décembre 2006 relative aux délégations de compétence à la Commission Permanente,
- VU la délibération n° 2007/I - 2ème/03 des 14 et 15 décembre 2006 relative aux interventions du Département en faveur du tourisme,
- VU le rapport du Président du Conseil Général

APRES EN AVOIR DELIBERE

Attribue une subvention de :

- 5 350 € à la Commune d'ORBEY pour ses investissements sur son camping «Lefebure »
et de prélever la dépense correspondante sur l'enveloppe 89688, chapitre 204, nature 20414, fonction 94, programme F041, du budget départemental.
- 19 045 € à Monsieur Jean Michel MICLO pour ses investissements sur le camping « Lefebure » à ORBEY
- 19 180 € à la Sarl Camping « les Bouleaux » pour ses investissements sur le camping de RANSPACH

et de prélever la dépense correspondante sur l'enveloppe 89701, chapitre 204, nature 2042, fonction 94, programme F041, du budget départemental.

Adopté

.....voix contre
.....abstentions

LE PRESIDENT

Pour le Président
du Conseil Général du Haut-Rhin
et par délégation
Le 1^{er} Vice-Président

Rémy WITH